
POLITIQUE INSTRUMENTALE - REGISTRE DE CALIBRATION
AGENCE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX
DE L'ABITIBI-TEMISCAMINGUE

JANVIER 2011

Édition produite par :

Agence de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue
1, 9^e Rue
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 2A9

Téléphone : 819 764-3264

Télécopieur : 819 797-1947

Site Web : www.sante-abitibi-temiscamingue.gouv.qc.ca

Rédaction

Marc Mastromattéo, hygiéniste du travail
Direction de santé publique de l'Abitibi-Témiscamingue
Module santé au travail

Mise en page

Louise Côté, agente administrative
Direction de santé publique de l'Abitibi-Témiscamingue
Module santé au travail

Toute reproduction totale ou partielle de ce document est autorisée, à condition que la source soit mentionnée.

Note : Dans ce document, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte. Il désigne tant les hommes que les femmes.

L'objectif de cette politique instrumentale est de répondre à un besoin fondamental de l'instrumentation, c'est-à-dire de voir au bon fonctionnement des instruments de mesure en hygiène du travail.

Considérant que les instruments doivent être disponibles et en bon état de fonctionnement; considérant que les instruments dans notre région ne sont pas utilisés régulièrement; considérant qu'il nous faut s'assurer d'une bonne calibration de nos instruments, une démarche préventive doit être mise en place. En effet, l'ensemble de ces considérants implique qu'une procédure d'entretien préventif et de calibration de nos instruments doit être mise en application.

Afin de répondre à cette prémisse, la mise en application de registre de calibration et de vérification de nos instruments de mesure est requise. Les activités visées par un registre permettent de s'assurer de la disponibilité et du bon fonctionnement des instruments. Vous trouverez en annexe1 un tableau synthèse des activités types par catégorie d'instrument.

Dans le but d'harmoniser les pratiques de calibration, l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (Agence) s'engage à produire les gabarits types pour les instruments de mesure. À cet effet, vous trouverez un exemple de contenu type d'un registre pour un instrument à lecture directe à l'annexe 2

CONSIGNES

- Procéder mensuellement à la vérification et l'étalonnage lorsqu'applicable de chaque instrument.
- Tenir à jour les registres à cet effet.
- Faire parvenir annuellement à l'hygiéniste régional une copie des registres complétés.

Il est de la responsabilité de chaque point de service de voir à la disponibilité des gaz étalons, du matériel de fonctionnement et d'une hotte de calibration. Actuellement, ce n'est pas l'ensemble des points de service qui est doté de hotte de calibration.

Annexe 2 - REGISTRE DE CALIBRATION ET DE VÉRIFICATION

- Exemple pour un instrument à lecture directe pour le monoxyde de carbone

Instrument PAC III

Identification instrument	Point de service
---------------------------	------------------

Date	Initiale THT	Batterie (voltage)	Type de cellule	Date cellule	Zéro de l'appareil	Concentration gaz étalon	Temps de réponse	Étalonnage ou test de dérive	Remarques (pièce changé, % de variation)

	Temps de réponse	Stabilisation du zéro	Durée vie cellule	Temps stabilisation	Temps de réchauffement (changement cellule)	Stabilité gaz étalon
CO	35 sec	3 min	30 mois	3 min	30 min	36 mois
H2S	25 sec	3 min	30 mois	3 min	30 min	12 mois
HCN	10 sec	3 min	12 mois	5 min	15 min	12 mois
SO2	20 sec	3 min	18 mois	4 min	15 min	12 mois
NO2	15 sec	3 min	24 mois	3 min	15 min	6 mois
NH3	20 sec	3 min	12 mois	5 min	60 min	N/S

**Agence de la santé
et des services
sociaux de l'Abitibi-
Témiscamingue**

Québec 